



## Programme d'Actions Territorial (PAT) de la Boutonne Amont

### Compte rendu du Comité de Pilotage

Jeudi 21 octobre 2021

Salle des fêtes de Vernoux-sur-Boutonne – 79170 VERNOUX-SUR-BOUTONNE

#### Pièces jointes au compte rendu :

- Diaporama de la présentation faite par le SMAEP 4B
- Annexe 1 : Résultats du suivi des nitrates et des produits phytosanitaires de 2017 à 2021

#### **Participants :**

**AIRVAULT** Jean-Luc, Mairie de Melleran

**AUDÉ** Jean-Luc, CA 17-79

**BELL** Louise, SMAEP 4B

**BERNARDIN** Jocelyne, Mairie de Secondigné-sur-Belle

**BLOUIN** Christophe, DSNE

**BONNAUD** Bastien, SMAEP 4B

**BOUCHENY** Patrick, GODS

**BOUFFARD** Christian, SMAEP 4B

**CHARLES** Victor, Terre Atlantique

**COURILLEAU** Solène, SCE

**COUTANTIN** Mickaël, SYMBO

**DESWARTVAEGHER** Nathalie, SYMBO

**FICHET** Pierre, Mairie de Fontivillié

**GABOREAU** Bernard, Mairie de Chérigné

**GALMOT** Anthony, Sèvre et Belle

**GALTEAU** Alicia, CER France

**GARNIER** Jacky, Mairie de Villiers-sur-Chizé

**GUERIN** Bernard, Mairie de Chizé

**GUIBERTEAU** Mathieu, CA 17-79

**GUIBERTEAU** Alain, OCEALIA

**HEITZ** Hadrien, SCE

**JUBERA** Romane, Cellule Re-Sources

**LALLEMAND** Joëlle, APIEEE

**LONGEAU** Daniel, Mairie de Vernoux-sur-Boutonne

**MADIER** Mickaël, FD CUMA 79

**MAILLARD** Sophie, SAPERFEL

**MARTIN** Christian, Mairie de Périgné

**MARTIN** Patrick, Mairie de Lusseray

**MONCOUCUT** Jérôme, AEAG

**PAILLOUX** Anne-Laure, CC Mellois en Poitou

**PETIT** Arnaud, CEA Loulay

**PICARLE** Franck, Fédération de Pêche 79

**PLASSAN** Anthony, BIO Nouvelle-Aquitaine

**PUGEUX** Nicolas, NACA

**RICHARD** Estelle, Département des Deux-Sèvres

**SCHALLER** Noémie, AEAG

**SCHNAPPER** Clara, SMAEP 4B

**TALON** Pascal, Mairie de Saint-Romans-Les-Melle

**VILCHANGE HELIS** Elise, SMAEP 4B

#### **Excusés :**

**BARILLOT** Dorick, SMAEP 4B

**BELAUD** Bernard, SMAEP 4B

**BENETEAU** Marie, FDC 79

**BREMIER** Marylène, CAVEB

**BROSSET** Eugénie, Pasquier Veg'Tal

**BUCKENMEIER** Nicolas, ARS Nouvelle-Aquitaine

**BUGEIA-GANE** Lou, CORAB

**CACLIN** Philippe, CC Mellois en Poitou

**CAFFIAUX** Cyril, ARS Nouvelle-Aquitaine

**CALLEAU** Jérôme, CAVAC

**CHAMBON** Pierre, FREDON Poitou-Charentes

**CHEMINADE** Aurore, CC Mellois en Poitou

**CHOURRÉ** Gilles, Mairie de Villiers-sur-Chizé

**DAVERA-ROUE** Anita, Fédération de Pêche 79

**DELAIRE** Marie, VSN

**DELUSSET** Philippe, OCEALIA

**DENOUES** Coralie, Département des Deux-Sèvres

**DUBREUIL** Lucile, CER France

**DURAND** Côme, DREAL Nouvelle-Aquitaine

**FICHET** Samuel, Prom'Haies

**GAMACHE** Adèle, CPIE Gâtine Poitevine

**GUILBOT** Emeline, CIVAM Seuil du Poitou

**JAROUSSEAU** Guillaume, CAVEB  
**LANDAIS** Mathilde, OCEALIA  
**LEBARBIER** Valérie, CPIE Gâtine Poitevine  
**LECOINTE** Alain, SMAEP 4B  
**MONAURY** Gilles, VSN  
**MORIN** Serge, CPIE Gâtine Poitevine  
**MORNET-KOHLER** Maryse, SMAEP 4B  
**PEIGNE** Jean-Claude, Fédération de Pêche 79  
**PELTIER** Jérôme, Mairie de Saint-Romans-Les-Melle  
**PERRONA** Philippe, SOLVAY  
**PICARD** Marylène, Mairie de Brieuil-sur-Chizé  
**PILLET** Audrey, ARS Nouvelle-Aquitaine  
**POUPIER** Laureen, ARS Nouvelle-Aquitaine  
**POUVREAU** Lise, Mairie de Périgné  
**REVAUD** Sylvain, CAVAC

**RICHARD** Yoann, Mairie de Luché-sur-Brioux  
**ROULLIER** Sophie, CER France  
**RUCHAUD** Jacques, CER France  
**SAVARIT** Patrick, Terre Atlantique  
**THEBAULT** Patrick, VSN  
**TRICHET** Jacques, Mairie de Saint-Vincent-La-Châtre  
**VIGIER** Aude, CPIE Gâtine Poitevine  
**PAITRE** Alexandre, NEOLIS  
**BALLAND** Cyril, Mairie de Loubigné  
**COTREL** Nicolas, DSNE  
**COURTIN** Béatrice, Mairie de Melle  
**DECHAIINE** Catherine, SMAEP 4B  
**HAYE** Jean-Marie, Mairie de Brioux-sur-Boutonne  
**VILLENEUVE** Emmanuel, OCEALIA  
**VOIX** Pascal, SYMBO

## **ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :**

- 1) Synthèse du bilan technique et financier du CT 2017-2021 ;
- 2) Synthèse du bilan sociologique du CT 2017-2021 mené par le bureau d'études SCE ;
- 3) Réponses aux questions évaluatives du socle commun Re-Sources ;
- 4) 2022 : Organisation de l'année inter-contrat.

## **1) SYNTHÈSE DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CT 2017-2021**

### **Diapositives n°4 à n°20**

Les analyses suivantes ont été réalisées sur l'ensemble des captages Grenelle :

- Pour le paramètre nitrate : 1 analyse par mois pour chaque captage.
- Pour les produits phytosanitaires : au minimum 4 analyses par an pour 10 des 12 captages Grenelle en fonction des problématiques rencontrées (les captages de Pont de Gatérat Infra et de La Somptueuse n'ont bénéficié que des analyses du contrôle sanitaire car ils sont en nappe Infra).

Pour réaliser ces analyses la prise en charge financière a été la suivante :

- 4 analyses pesticides et 4 analyses nitrate, par captage, prises en charge par le Département, via une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- 1 analyse nitrate par mois par captage ainsi qu'un nombre variable d'analyses phytosanitaires en fonction des problématiques rencontrées.

### **1.1) Bilan du suivi des nitrates de 2017 à 2021**

*Cf Annexe 1 jointe à ce compte rendu*

- **CAPTAGES DE PRIORITÉ 1 (Marcillé, Coupeaume 2, Grand Bois Battu, La Scierie Supra et La Scierie Infra) : OBJECTIF VISÉ NITRATE < A 50 mg/L**
  - L'ensemble des captages a une moyenne légèrement supérieure à celle mesurée de 2011 à 2016
  - Objectif atteint pour La Scierie Infra et objectif non atteint pour les 4 autres captages.

- La pression la plus forte concerne les captages de Coupeaume 2 et Grand Bois Battu (100 % de fréquence de dépassement de la norme eau traitée de 50 mg/L sur les eaux brutes).
- **CAPTAGES DE PRIORITÉ 2 (Les Inchauds, Pont de Gatérat Supra et Infra, Pré de la Rivière F1 et P1 et Les Outres) : OBJECTIF VISE DE REDUCTION DE LA MOYENNE EN NITRATE DE 5 mg/L**
  - Stagnation des nitrates pour l'ensemble des captages.
  - Pré de la Rivière P1 a dépassé pour 2% des analyses la barre des 50 mg/L (seuil non atteint durant le 1<sup>er</sup> programme).
  - Pont de Gatérat Supra a dépassé pour 9% des analyses la barre des 50 mg/L (seuil non atteint durant le 1<sup>er</sup> programme).
- **CAPTAGE DE PRIORITÉ 3 (La Somptueuse) : MOYENNE EN NITRATE < A 10 mg/L**
  - Pas d'amélioration nette de la qualité vis-à-vis des nitrates mais stagnation.

## 1.2) Bilan du suivi des produits phytosanitaires de 2017 à 2021

*Cf Annexe 1 jointe à ce compte rendu (ce tableau ne fait pas état des concentrations en atrazine retrouvée car étant une molécule interdite il n'a pas pu être fixé d'objectif de réduction pour le second contrat. Les détections en dérivés d'atrazine sont présentées dans le bilan technique et financier).*

Pour les analyses, une liste de 94 molécules a été établie à partir de celles utilisées sur le territoire et celles retrouvées lors des analyses (données issues du premier programme d'actions 2011-2015). Depuis 2017, les laboratoires ont évolué dans leur technique d'analyse et ils sont en mesure d'analyser de plus en plus de molécules. Aujourd'hui c'est un total de 222 molécules qui sont analysées en 2021 complétant ainsi la liste des 94 molécules demandées initialement en début de programme.

Parmi les nouvelles molécules analysées aujourd'hui nous retrouvons les métabolites (composés issus de la transformation biochimique d'une molécule initiale dite molécule mère) de plusieurs molécules mères : Acétochlore, Alachlore, Métazachlore et Métolachlore entre autres. Ils sont analysés depuis 2018 et dans l'analyse des résultats présentée ci-dessous nous allons voir qu'à ce jour ce sont ces métabolites qui sont le plus détectés et qui nous posent des problèmes vis-à-vis de la gestion de la ressource en eau.

Au vu de ces évolutions de détections de molécules phytosanitaires, en cours de contrat, nous avons dû pour l'évaluation faire une analyse de l'évolution des produits phytosanitaires selon deux niveaux :

- **1<sup>er</sup> niveau** : Comparaison des molécules détectées lors du premier contrat et sur lesquelles il a été prévu un objectif de réduction.
- **2<sup>ème</sup> niveau** : Présentation et analyse des nouvelles molécules détectées durant ce second contrat pour lesquelles il n'y a pas eu d'objectifs de réduction car elles n'étaient pas analysées lors du premier contrat. Nous ne savons donc pas si ces molécules étaient déjà présentes ou non avant 2017.

Pour le suivi phytosanitaire du 2<sup>ème</sup> programme, on distingue 3 objectifs différents selon les captages :

- Pour les captages de Marcillé et Les Inchauds dont des détections de molécules phytosanitaires autorisées avait été enregistrées lors du 1<sup>er</sup> programme, l'objectif est de réduire ces concentrations de 25% et de maintenir une absence de détection pour les autres molécules phytosanitaires. **Pour les deux captages, l'objectif est atteint pour la réduction des molécules détectées dans le 1<sup>er</sup> programme. L'objectif n'est pas atteint pour l'absence de nouvelles détections.**

- Pour les captages de Coupeaume 2, Grand Bois Battu, La Scierie Supra et Infra, Les Outres, Pont de Gatérat Supra et Pré de la Rivière F1 et P1 captant l'aquifère Supra Toarcien, l'objectif est de maintenir l'absence de détection car il n'y avait eu aucune détection de molécules phytosanitaires autorisées lors du 1<sup>er</sup> programme. Pour Coupeaume 2 et Grand Bois Battu l'objectif n'est pas atteint avec des dépassements de la norme eau traitée de 0,10 µg/L dépassée sur le captage de Coupeaume 2 pour les métabolites Métolachlore ESA et Métazachlore ESA. Pour le captage de Grand Bois Battu la non atteinte de l'objectif est à modérer car il n'y a eu que deux détections de molécules autorisées durant le second contrat et à des concentrations très proches de la limite de quantification.

Il est à noter que le captage de La Scierie Infra est classé avec le même objectif que les captages de la nappe phréatique libre car une faille existante engendre une relation entre la nappe superficielle et profonde.

- Pour les captages de La Somptueuse et de Pont de Gatérat Infra situés en nappe profonde, il n'y a pas eu d'objectif qualité de défini vis-à-vis des produits phytosanitaires du fait des couches géologiques imperméables, assurant une préservation naturelle de la qualité de leur ressource. Seules les analyses du contrôle sanitaire ont été effectuées au cours du second programme sur ce paramètre.

#### **Classement des 12 captages en 3 catégories vis-à-vis de la pression exercée par les produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau :**

- **1<sup>ère</sup> catégorie** concerne les captages ayant la plus forte pression phytosanitaire : **MARCILLÉ, LES INCHAUDS et COUPEAUME 2.**
- **2<sup>ème</sup> catégorie** concerne les captages pour lesquels l'objectif n'est pas atteint car il y a eu détections de nouvelles molécules mais à des concentrations assez faibles et des fréquences de détection rares : **GRAND BOIS BATTU, LES OUTRES, PONT DE GATÉRAT SUPRA ET PRÉ DE LA RIVIÈRE P1.**
- **3<sup>ème</sup> catégorie** concerne les captages pour lesquels l'objectif est atteint et qui ont une qualité d'eau stable au vu des résultats du premier et du second contrat : **SCIERIE SUPRA et INFRA, PRÉ DE LA RIVIÈRE F1, LA SOMPTUEUSE ET PONT DE GATÉRAT INFRA.**

#### **Temps d'échanges :**

**M. BOUCHENY (GODS)** demande quelles sont les grandes tendances sur la nature des molécules phytosanitaires retrouvées et s'il s'agit plutôt d'herbicides.

**Mme VILCHANGE-HELIS (SMAEP 4B)** répond qu'effectivement, ce sont quasi exclusivement des détections d'herbicides. Toutefois, du métaldéhyde (molluscicide) a été détecté sur le captage des Inchauds.

**M. LONGEAU (Mairie de Vernoux-Sur-Boutonne)** demande quelle est la nature des nouvelles molécules détectées car il ne semble pas y avoir de nouvelles cultures sur le territoire de la commune.

**Mme VILCHANGE-HELIS (SMAEP 4B)** précise que ces nouvelles molécules détectées sont des métabolites de molécules mères d'herbicides et cite l'exemple du Métazachlore ESA, métabolite d'herbicide utilisé pour la culture du colza notamment. Les laboratoires savent davantage les détecter aujourd'hui grâce à l'évolution technologique du matériel d'analyse. Il se peut que ces métabolites aient été présents dans la nappe déjà lors du premier contrat mais que les laboratoires n'étaient pas encore en mesure de les détecter. L'évolution des teneurs en métabolites est alors difficile à établir.

On est aujourd'hui sur une connaissance plus fine des pressions exercées sur la nappe sans être certain qu'elle soit plus forte que lors du premier contrat mené de 2011 à 2016.

### 1.3) Conclusions générales

Au vu des résultats des analyses du suivi qualité, un accompagnement prioritaire des exploitants agricoles s'avère nécessaire sur 7 des 9 AAC quant à :

- **AAC de Grand Bois Battu, La Scierie, Pré de la Rivière et Pont de Gatérat** : la mise en place d'actions agricoles spécifiques à la réduction de la pression azotée.
- **AAC des Inchauds** : la mise en place d'actions agricoles spécifiques à la réduction de la pression phytosanitaire.
- **AAC de Marcillé et Coupeaume 2** : la mise en place d'actions agricoles spécifiques à la réduction de la pression azotée et phytosanitaire.

Pour l'AAC de la Somptueuse et des Outres, le suivi de la qualité de la ressource en eau n'a pas mis en exergue de problématique phytosanitaire ou nitrate plus prégnante que lors du second contrat.

### 1.4) Bilan technique du 2<sup>e</sup> CT 2017-2021

Le bilan technique et financier sera disponible prochainement sur le site Internet du SMAEP 4B.

Pour chaque levier, l'état de réalisation des actions par rapport aux objectifs définis est présenté. Le code couleur utilisé est le suivant :

- Rouge pour un état de réalisation de 0 à 33%,
- Orange pour un état de réalisation de 34 à 66 %,
- Vert pour un état de réalisation de 67 à 100 %.

Les points positifs et négatifs issus de l'évaluation de chaque levier sont présentés.

*Cette présentation n'a pas entraîné de remarques ou de questions particulières.*

### 1.5) Bilan financier du 2<sup>e</sup> CT 2017-2021

Il est précisé que dans le bilan financier, il a été décidé de distinguer ce qui relevait de l'animation (réalisée par le SMAEP 4B et les partenaires dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage partagée ainsi que les analyses) de ce qui relevait de l'investissement en matériel et des MAEC.

Il est à noter que l'année 2021 n'est pas incluse dans ce bilan.

Dans la répartition des financements, il est précisé que la part des exploitants concerne leur autofinancement sur l'investissement en matériel (PCAE) et les MAEC.

## 2) SYNTHÈSE DU BILAN SOCIOLOGIQUE DU CT 2017-2021 MENÉ PAR LE BUREAU D'ÉTUDES SCE

### Diapositives n°21 à n°33

#### **Complément d'information de la diapositive n°23 :**

- 30 agriculteurs sur un total de 330 ont répondu au webquestionnaire : il s'agit donc d'un échantillon relativement limité.
- 37 acteurs non agriculteurs (enseignants, agents de l'Etat et des collectivités, membres d'associations, élus et membres d'organisations professionnelles agricoles) ont répondu au webquestionnaire : l'objectif total a été atteint (même si le nombre d'organisations professionnelles agricoles participantes est inférieur à l'objectif initial).
- Les entretiens individuels ont été menés auprès d'exploitants aux profils variés afin d'avoir des retours diversifiés.
- En ce qui concerne le bon déroulé et l'accueil lors des entretiens avec les acteurs du territoire, le bureau d'études SCE estime qu'il s'agit déjà d'un résultat en soi, témoignant de l'absence de blocage sur le territoire.

#### **Complément d'information de la diapositive n°24 :**

- Le webquestionnaire indique que chez les agriculteurs, l'eau potable est perçue plutôt comme étant de bonne qualité.
- Le fait que 60 % des répondants aient participé à au moins une action montre que les retours issus du webquestionnaire sont issus de personnes globalement plus impliquées dans le programme que ne le sont les agriculteurs en moyenne sur le territoire.
- Le tiers des répondants qui affirme avoir fait évoluer ses pratiques agricoles a mis en place entre autres des projets d'agroforesterie, d'agriculture de conservation des sols et d'agriculture biologique. Il s'agit de projets personnels qui n'ont pas été déclenchés mais appuyés par leurs participations au programme Re-Sources et qui seront maintenus même en cas d'arrêt des actions Re-Sources.

#### **Complément d'information de la diapositive n°25 :**

- Les acteurs autres (non agriculteurs) perçoivent l'eau brute et l'eau traitée comme étant de moindre qualité que les agriculteurs.
- 50 % des acteurs estiment que la mobilisation des autres acteurs locaux est limitée.

#### **Complément d'information de la diapositive n°27 :**

Les entretiens permettent d'aller plus loin et d'affiner la perception des uns et des autres.

Le paysage agricole connaît des évolutions en termes de structuration des exploitations (nombre d'exploitations qui diminue, surface par exploitation qui augmente, moins de structures d'élevages et plus de structures tournées vers les grandes cultures).

Les exploitants connaissent de grandes incertitudes économiques (filière élevage), incertitude climatique, attentes de la société (environnement, santé, paysage). Ce contexte peut mettre la profession agricole dans une situation délicate.

Les entretiens font ressortir également une prise en compte de l'agroécologie par les acteurs agricoles (reconsidération de l'approche de métier de conseiller des OPA, développement de partenariats entre les OPA comme pour le projet Aquitabio...).

### **Complément d'information de la diapositive n°28 :**

Avis des agriculteurs : l'enjeu nitrate est connu globalement de la profession agricole mais n'est pas forcément maîtrisé précisément ni partagé par tous.

Globalement il est à noter que l'ambiance sur le territoire traduit de la part des agriculteurs une certaine lassitude/indifférence vis-à-vis des sujets environnementaux, en particulier de la démarche Re-Sources, sans pour autant qu'il y ait un blocage ou des freins majeurs.

Un retour unanime par les agriculteurs rencontrés a été fait sur l'action des MAEc qui est considéré comme un outil non adapté localement.

Les actions sur les reliquats azotés sont considérées comme un outil pouvant présenter de l'intérêt mais qui reste globalement flou, y compris pour les agriculteurs qui y ont participé. L'intérêt des RSH (Reliquats Sortie Hiver) est compris et ils sont utilisés pour les plans de fumure, contrairement aux REH (Reliquats Entrée Hiver) qui ne sont pas utilisés par les agriculteurs.

Les actions ayant eu un retour positif de la part des exploitants interrogés sont celles concernant les couverts d'intercultures qui permettent d'aller plus loin et d'affiner les pratiques. Les journées de démonstrations de matériels avec la FD CUMA 79 et leur mise à disposition permettent une expérimentation avant un éventuel investissement, ce qui est apprécié.

Avoir une parcelle sur une AAC ne change rien pour les exploitants d'un point de vue de la conduite culturale. Ce n'est pas un critère qui rentre dans leur prise de décision technique. Par contre c'est source de crainte pour eux, car ils ont peur d'avoir des contraintes supplémentaires ou pour certains d'avoir un impact accru sur la ressource.

### **Temps d'échanges :**

**M. BOUCHENY (GODS)** demande ce que le bureau d'études entend par le fait que les MAEc sont non adaptées.

**Mme COURILLEAU (SCE)** répond que du point de vue de la majorité des exploitants rencontrés, ils ne se sentent pas concernés par ce dispositif, ne se retrouvent pas dans la majorité des MAEC et estiment que ce n'est pas un outil intéressant car les cahiers des charges sont trop exigeants. Elle ajoute que localement les MAEc présentent peut-être un intérêt plus fort sur les zones de marais où il y a plus de prairies permanentes et qu'il n'y a pas eu d'évaluation spécifique de cet outil.

**Mme SCHNAPPER (SMAEP 4B)** précise que sur notre territoire il y a une différence à faire entre les MAEc systèmes et les MAEc localisées. Les MAEc systèmes n'ont pas du tout été contractualisées sur le territoire de la Boutonne Amont alors qu'il y a eu des contractualisations sur les MAEC localisées, notamment sur les MAEC « création de couverts permanents ».

**Mme COURILLEAU (SCE)** ajoute que les MAEC ne concordent pas avec la majorité des attentes des exploitants du territoire. Leurs projets ne correspondent pas aux systèmes cibles de ces contractualisations.

**M. HEITZ (SCE)** indique que les MAEC s'inscrivent dans un historique. Avant les MAEC il y avait les MAET et avant les MAET, le dispositif d'aides de la PAC portait encore d'autres noms (CAD, CTE...). Avant il y avait plus de flexibilité à la parcelle, maintenant les MAEc sont plus systémiques et enveloppent l'intégralité de l'exploitation. Petit à petit et au vu de l'évolution elles sont devenues plus contraignantes et moins adaptées au territoire. Elles imposent plus de contraintes et sont moins rémunérées. La lourdeur administrative associée à ce dispositif d'aides et les décalages de paiement (ou les non paiements) induisent qu'il y a pu avoir par le passé un manque de confiance des exploitants agricoles.

**M. BOUFFARD (SMAEP 4B)** ajoute que c'est un outil qui est peu adapté sur des terres à fort potentiel qui sont majoritairement ciblées sur l'enjeu eau.

### **Complément d'information de la diapositive n°29 :**

Les démarches Re-Sources sont associées à la thématique de l'environnement en général et sont donc considérées comme des contraintes par la profession agricole. Même si Re-Sources est basé sur le volontariat, il y a la création d'un amalgame vis-à-vis de la réglementation et des contraintes imposées : administratives, technocratiques.

Pour beaucoup il y a un souhait de se détacher de tout cela et de ne pas y prendre part : démarches contraignantes en termes de pratiques agricoles et qui ne montrent pas toujours de résultats en termes d'efficacité.

La profession agricole est soumise à un certain nombre de tensions et à la volonté de renforcer son autonomie et de rester maître chez soi et de ses décisions en limitant les contraintes qui arrivent de l'extérieur. Ils sont en contact avec de nombreux acteurs et ont le sentiment qu'il y a des injonctions concernant les pratiques agricoles relativement aux enjeux environnementaux d'où un rejet de la part de certains exploitants.

La profession agricole a le sentiment depuis de nombreuses années d'avoir fait des efforts financiers, techniques et c'est comme si tout ça n'était pas reconnu car on continue à parler d'environnement et de vouloir faire « plus blanc que blanc ». Ce ne sera jamais satisfaisant et pour certains c'est démotivant.

Beaucoup vont partir à la retraite dans les prochaines années et la priorité va être la transmission et ils n'ont plus envie d'être dans le développement de nouveaux projets.

Les efforts passés ont été importants. Il y a une impression pour beaucoup que les efforts et les évolutions ont déjà été faites. S'il y a une marge de manœuvre c'est plutôt aux autres de la faire et s'il y a encore des problèmes ce n'est pas de leur fait ce sont aux autres exploitants d'évoluer dans leurs pratiques. Il y a un renvoi de la responsabilité entre les différents profils d'exploitants : Les bio remettent en question les conventionnels, celui qui est en Technique Culturelle Simplifiée remet en question celui qui laboure.

### **L'objectif de la mobilisation lors des actions Re-Sources doit-il être considéré comme une fin en soi ?**

Ceci est posé par Mme COURILLEAU (SCE) dans le sens du questionnement suivant : est-ce que la reconquête de la qualité de l'eau se joue nécessairement sur le fait qu'un grand nombre d'agriculteurs doit être mobilisé dans les actions Re-Sources ? Est-ce que c'est ce qu'on attend ? Est-ce que ce qui compte ce n'est pas d'avoir des pratiques agricoles moins impactantes quel que soit le moyen utilisé ? que ce soit par les actions Re-Sources ou par la mise en place de beaucoup d'autres actions par d'autres acteurs qui agissent sur le territoire ? Ce qui est le cas aujourd'hui : des évolutions de pratiques ont lieu, qui passent hors des radars du suivi Re-Sources.

### **CONCLUSIONS SUR LE BILAN SOCIOLOGIQUE :**

L'enjeu nitrate n'est pas perçu de la même façon par les différents acteurs du programme Re-Sources.

Il y a un consensus sur le fait que les actions Re-Sources ne sont qu'un élément parmi une multitude d'actions et de dynamiques mises en place par d'autres acteurs publics et privés sur le territoire. L'impact semble faible à l'échelle individuelle mais il faut prendre en compte l'évolution du paysage global.



Quand on compare à d'autres dynamiques de territoire, on observe qu'il n'y a pas ici de blocage fort entre le SMAEP 4B et les agriculteurs. Même si on peut avoir le sentiment qu'il y a une majorité de retours négatifs dans le bilan sociologique, il faut quand même noter que des points positifs ont été remontés. Le dialogue reste possible et il n'y a pas de point de blocage massif ce qui est important pour avancer dans ce type de démarche.

Temps d'échanges :

**M. AUDÉ (Chambre d'Agriculture 17-79)** (intervention suite à la synthèse de la perception des acteurs présentée à la dispositive n°31) indique que l'entretien sociologique qui a été réalisé et le document qui vient d'être produit retraçant les échanges le laisse perplexe. Des choses ont été dites durant l'entretien mais elles ne ressortent pas correctement dans le bilan. Il précise qu'au moins deux tiers des éléments figurant dans le rapport sont faux et Olivier THIERY (sociologue ayant réalisé l'entretien) ne fait pas ressortir les éléments. M. AUDÉ demande donc une reprise de cette partie par le bureau d'études. Quelques points sont cependant avérés, comme l'intérêt de traiter certaines thématiques communes à l'ensemble des programmes Re-Sources à l'échelle départementale.

**M. GUIBERTEAU (Chambre d'Agriculture 17-79)** ajoute qu'il est dommage que M. Thiery ne soit pas revenu vers eux pour faire valider les propos qui sont mentionnés dans le rapport avant l'envoi de ce dernier à l'ensemble des membres du COPIL. Ce document met la Chambre d'Agriculture en situation de porte-à-faux vis-à-vis des autres partenaires du programme.

**Il est précisé pendant le COPIL que les éléments du bilan sociologique vont être repris et il est demandé à la Chambre d'Agriculture de faire remonter les citations qui ne retracent pas leurs propos. Le bilan sociologique sera ensuite renvoyé à tout le monde suite aux corrections qui auront été apportées.**

**M. AUDÉ (Chambre d'Agriculture 17-79)** indique qu'il n'est pas surpris des éléments qui ressortent des témoignages des agriculteurs. Il ajoute qu'ils ont raison de dire qu'ils ont fait des efforts et qu'ils ont le sentiment que ce n'est pas pris en compte.

**Mme MAILLARD (SAPERFEL)** précise que la priorité pour les éleveurs, c'est la survie de leurs exploitations qui font face à des problématiques économiques et climatiques, ces dernières mettant à mal la production de fourrages. Elle ajoute que le pâturage est bon pour la qualité des ressources en eau mais compliqué à mettre en place. Enfin, les sols ne sont pas partout pareils et le labour est adéquat à certains endroits mais à d'autres endroits ça ne va pas être possible. Les agriculteurs sont conscients des problématiques et essaient de faire des efforts en fonction du contexte pédologique de leurs parcelles.

**M. BOUFFARD (SMAEP 4B)** indique également que les évolutions techniques et l'augmentation du nombre d'animaux dans les troupeaux rendent plus difficiles des pratiques qui étaient courantes auparavant.

**Mme MAILLARD (SAPERFEL)** ajoute que la remise aux normes des structures impose des charges non négligeables et que si demain on doit encore leur demander des évolutions conduisant à une réduction de leurs revenus alors dans ce cas il vaut mieux arrêter le métier.

**M. MADIÉ (FD CUMA 79)** indique que la productivité des prairies serait plus importante si elles étaient conduites comme des cultures et qu'il y a peut-être un accompagnement à mener sur ce sujet.

Si les prairies étaient économiquement plus rentables, les choses seraient différentes. Il évoque la partie Nord du Département et ajoute que sur des territoires où il n'y a pas d'autres choix que de faire de l'élevage, on se préoccupe davantage de comment bien conduire les prairies. Il y aurait besoin de travailler sur les filières pour permettre de maintenir l'élevage.

**M. LONGEAU (Mairie de Vernoux-sur-Boutonne)** répond qu'il est difficile de comparer les pratiques en Gâtine et celles du territoire car il est compliqué ici de laisser sur une longue durée les vaches au pré sans faire un apport supplémentaire de nourriture.

Il ajoute, en ce qui concerne les MAEC, qu'il y a quelques années les aides promises ont été décalées et certaines même n'ont pas été versées. Il y a eu parfois des versements sur une seule année au lieu des 4 ans prévus au départ. Cela a démobilisé les agriculteurs.

**M. BOUFFARD (SMAEP 4B)** indique qu'un texte du parlement européen « De la fourche à la fourchette » a été publié indiquant qu'à l'horizon 2030 il faudrait baisser de 20% l'usage des fertilisants pour diminuer de moitié les pertes azotées et s'interroge sur le réalisme de cet objectif.

**M. PUGEAUX (NACA) (Précision : M. PUGEAUX souhaite revenir sur la question ouverte « mobilisation lors des actions Re-Sources : une fin en soi ? » posée par le bureau d'études SCE à la présentation de la diapositive 29).** Il indique que sur un programme Re-Sources avec un prévisionnel à 6 millions d'euros tel qu'il est présenté ici pour le second contrat Re-Sources, il faut quand même que les objectifs et actions financées par de l'argent public aient un impact. Il ajoute que même s'il existe d'autres démarches sur le territoire, c'est quand même le but premier des actions Re-Sources de sensibiliser les acteurs agricoles aux pratiques favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ainsi on peut difficilement remettre en question l'objectif de mobilisation attendu par les partenaires du programme Re-Sources.

**Mme COURILLEAU (SCE)** répond que cette question « la mobilisation lors des actions Re-Sources : une fin en soi ? » doit être plutôt entendue comme une réflexion sur la pertinence des objectifs et des indicateurs de suivi, qui ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des évolutions de pratiques agricoles qui lieu sur le territoire Re-Sources.

**M. HEITZ (SCE)** ajoute que les objectifs de mobilisation se comprennent car le territoire comporte de grandes AAC avec beaucoup d'agriculteurs. Ainsi, si l'on veut arriver à des résultats sur la qualité de l'eau, il ne faut pas compter que sur une démarche individuelle (positive mais non suffisante) mais avoir une avancée collective, qui nécessite des indicateurs pour juger de la réussite des actions menées. Il ajoute que d'autres indicateurs peuvent être pertinents pour voir si des efforts sont faits.

**M. PUGEAUX (NACA)** répond que la mobilisation est donc centrale pour permettre la réussite. Il faut de la mobilisation si on veut réussir à avoir un impact sur la qualité de l'eau.

**M. AUDÉ (Chambre d'Agriculture 17-79)** s'interroge sur l'âge de l'eau que l'on pompe et la période à laquelle elle est la plus chargée en nitrates. Il indique que cette étude de l'âge de l'eau n'a pas été menée sur ce territoire. L'absence de résultat immédiat sur la qualité de l'eau ne veut pas dire que les actions mises en place ne sont pas efficaces, leur effet se verra peut-être seulement d'ici 10-15 ans. Il ajoute que peu d'agriculteurs se sont engagés sur ce territoire, les actions comme les MAEC par exemple n'étaient pas une réponse en soi.

Les actions sur les couverts végétaux qui animent beaucoup les programmes Re-Sources ne sont pas toujours évidentes à mettre en place du fait des contraintes climatiques et agronomiques, ce qui induit qu'on n'est pas toujours dans la réussite de ces expérimentations.

Le programme Re-Sources vient par-dessus la réglementation (directive Nitrates par exemple) et se base sur le volontariat ce qui ne rend pas évidente la démarche car il n'est pas facile de venir se superposer aux aspects réglementaires.

Il ajoute que des initiatives de projets locaux vont dans le sens de la démarche Re-Sources sur le territoire. Par exemple, pour le projet de méthanisation METH'INNOV à Melle, M. AUDÉ a discuté avec un éleveur de Marillé qui lui a indiqué avoir participé au projet de méthaniseur spécifiquement dans le but d'améliorer la qualité de l'eau.

**M. HEITZ (SCE)** répond que par rapport aux transferts et aux âges de l'eau, on est sur des captages Grenelle et que ce n'est pas pour rien qu'ils sont classés ainsi ; le temps de transfert est souvent assez long. Or les programmes Re-Sources présentent des objectifs ambitieux sur des échelles de temps à court terme. On n'a pas le résultat immédiat des actions menées donc on est déçu. Les mêmes constats sont faits sur d'autres territoires. Le sentiment de lassitude est présent un peu partout et il est important de communiquer sur le fait qu'on travaille sur des échelles de temps longues et qu'on ne peut pas attendre des effets immédiats. D'autres indicateurs peuvent être mis en place pour observer l'impact des pratiques agricoles à court terme : par exemple, les reliquats azotés avec notamment les Reliquats Entrée Hiver peuvent être un bon indicateur d'évolution rapide et lisible, même si l'impact sur la qualité de l'eau prendra plus de temps.

**Mme COURILLEAU (SCE)** indique que pour le méthaniseur construit à Melle, certains agriculteurs ont fait remonter que ce projet leur a permis de rebondir par rapport aux programmes de protection de captages interdisant certains épandages. L'origine du projet de méthanisation était de mieux gérer les effluents d'élevage. Elle ajoute ne pas avoir creusé le sujet mais que la question de l'abattement de l'azote dans les digestats est à prendre avec précaution. Peut-être que c'est effectivement un manque dans le rapport (M. Audé a fait remonter le fait qu'il n'y avait aucune mention de ce projet dans le bilan sociologique) car c'est quand même un signe d'un projet de territoire relativement intéressant d'un point de vue dynamique collective dans le paysage agricole même si de prime abord l'impact sur la partie qualité de l'eau n'est pas évident d'un point de vue technique dans un premier temps.

**M. MONCOUCUT (AEAG)** revient sur le fait que la présentation du jour fait état d'une lourdeur administrative notamment sur la procédure des demandes de subventions. Il précise que l'AEAG a un budget de 250 millions d'euros par an et 30 millions d'euros sont spécifiquement mis sur les pollutions agricoles. L'AEAG finance les actions Re-Sources à 50% comme cela a été présenté dans le bilan financier du 2ème programme. Il y a donc un minimum de justifications à apporter auprès de l'AEAG pour valider ces dépenses d'argent public. Il y a eu effectivement à 3 ou 4 reprises des changements dans les documents techniques à fournir à l'AEAG. Début 2022 il va y avoir un basculement des demandes de subventions vers un portail de dépôt en ligne, ce qui devrait amener de la simplification car il n'y aura plus de demandes sous format papier.

### 3) RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES DU SOCLE COMMUN RE-SOURCES

#### Diapositives n°34 à n°45

Précision sur le bilan financier (diapositive 37) : les écarts importants entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles dans les leviers 0 et 2 s'expliquent par le faible nombre de contractualisations MAEC et d'investissements via le PCAE par rapport à l'objectif initial (levier 0) et par une étude de filière non réalisée (levier 2).

### 4) 2022 : ORGANISATION DE L'ANNÉE INTER-CONTRAT

#### Diapositives n°46 à n°67

Sur l'année inter-contrat l'accompagnement financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est un petit peu différent de celui des années d'animations classiques.

Lors de cette année, la Région Nouvelle-Aquitaine finance les postes d'animation à hauteur de 10% dans la limite de 2 ETP, le suivi qualité ainsi que la communication liée à l'évaluation. Par contre la Région Nouvelle-Aquitaine n'accompagne pas les actions individuelles et collectives.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne accompagne financièrement les actions collectives et les postes d'animation.

Le budget financier global 2022 du programme Re-Sources s'élève à 249 277 €, maîtrise d'ouvrage et prestation comprises. La demande de subvention sera déposée d'ici au 15 novembre à la Région Nouvelle-Aquitaine et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Mme RICHARD (Département 79)** précise qu'elle est en attente de la validation des élus pour la continuité de la participation financière du Département à l'action de suivi qualité de l'eau des forages (analyses).

Pour conclure, Christian BOUFFARD remercie l'ensemble des participants de la réunion.

Fait à Périgné, le 27 octobre 2021  
Le vice-président, Christian BOUFFARD